



1012, chemin du Parc Industriel
Bois-Franc, QC J9E 3A9
(819) 449-7030

Liste de prix
et normes
Prix été
du 1^{er} mai au 31 octobre 2020

► NOTES IMPORTANTES POUR LES PRODUCTEURS DES DIVISIONS NORD ET SUD

PERMIS DE LIVRAISON

- Pour les producteurs de la **DIVISION NORD** et de la **DIVISION SUD**, un permis de livraison est requis : <http://www.apflo.ca/demande-permis-de-livraison>

PRÉLEVÉ SYNDICAL

- Pour les producteurs de la **DIVISION NORD** et de la **DIVISION SUD**, une contribution syndicale de 1,95 \$ le mètre cube solide a été retenue.

FRAIS DE TRANSPORT

- Pour les producteurs de la **DIVISION NORD**, le système de péréquation de transport est en vigueur pour cette usine. Pour les chargements composés de tiges en longueur, des frais de transport de 17,50\$ pour le tremble, 17,75\$ pour le feuillus et 17,50\$ pour le pin ont été retenus. Pour les chargements livrés en tronçon par remorque standard des frais de transport de 19,50\$ pour le tremble, 19,75\$ pour le feuillus et 18,75\$ pour le pin ont été retenus. Pour les chargements livrés en tronçon par remorque auto-chargeur des frais de transport de 19,21 \$ ont été retenus pour toutes les essences. * *Prix par mètre cube solide*
- Pour les producteurs de la **DIVISION SUD**, Un montant pour les frais de transport sera retenu sur votre revenu généré en fonction de la distance entre l'usine et votre municipalité/secteur. Pour connaître le montant qui sera versé à votre transporteur et qui vous sera retenu veuillez-vous référer à la grille tarifaire de l'usine : <http://www.apflo.ca/taux-de-transport>

NOTES IMPORTANTES

- Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus représentent le montant réel qui vous sera versé pour chaque mètre cube solide livré. Pour les producteurs de la **DIVISION NORD**, le prélevé syndical et les frais de transport ont déjà été déduit. Pour les producteurs de la **DIVISION SUD**, le prélevé syndical a été déduit, vous devez déduire les frais de transport de ce montant (voir notes ci-haut pour connaître les frais de transport appliqués).

LISTE DE PRIX • DIVISION NORD

Prix payé au producteur pour un mètre cube solide

Groupe d'essences	Tige en longueur	Tronçon 10 pi 6 po	
		Remorque standard	Remorque auto-chargeur
Tremble	34,32 \$	35,79 \$	36,08 \$
Bouleau blanc et tilleul	34,07 \$	35,54 \$	36,08 \$
Pin blanc, rouge et gris/mélèze	33,57 \$	35,79 \$	35,33 \$

LISTE DE PRIX • DIVISION SUD

Prix payé au producteur pour un mètre cube solide

Groupe d'essences	Tige en longueur	Tronçon 10 pi 6 po
Tremble	51,82 \$	55,29 \$
Bouleau blanc et tilleul	51,82 \$	55,29 \$
Pin blanc, rouge et gris/mélèze	51,07 \$	54,54 \$

SPÉCIFICATIONS ET NORMES DE FAÇONNAGE

- Les chargements contenant trop de bois défectueux, y compris la longueur des billots, le diamètre minimum, les nœuds, les fourches, les rebuts, le bois morts, bois endommagés par le feu ou les insectes, pourront être refusés par l'usine ou se voir imposer un avertissement. Une formule d'avertissement ou de refus sera produite et remise par l'usine au fournisseur et au transporteur concerné.
- Le diamètre minimal à la souche toléré est de 14 centimètres.
- Les fins bouts doivent être écimés à 10 centimètres.
- Le diamètre maximal accepté est de 70 centimètres.
- La carie ne doit pas excéder plus de 50 % du diamètre. Si plus de la demie du diamètre est pourrie ou occupée par un trou, on tronçonne jusqu'à ce que le diamètre de la carie soit inférieur à la demie du diamètre de la tige.
- Les branches et les nœuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc
- Aucun chicot, tige chauffée ou brûlée ne seront tolérés. Les billots et les tiges ne doivent contenir aucun corps étranger (sable, clou, etc.).
- Les bois livrés devront être frais et ne pas excéder trois mois entre le moment où ils furent coupés et la livraison sauf dans les cas d'exceptions entendus entre les parties.
- La tolérance acceptée pour la longueur des billes est de 3,20 mètres avec une marge d'erreur de ± 5 cm. De plus, afin de respecter le principe «laissé porter» il est toléré que des longueurs multiples entre 2,54 mètres et 3,20 mètres (8 pi. 4 po. et 10 pi. 6 po.) soient incluses dans le chargement mais que la somme de celles-ci n'excède pas 20 % du chargement.
- Les piles de billots sur le camion doivent avoir au moins une face égale de manière à être en mesure de mesurer la longueur des billots.
- Les différentes essences ne peuvent être mêlées sauf si elles sont regroupées et isolées dans le chargement. Une livraison dont les essences sont séparées, devra avoir autant de permis de livraison qu'il y a d'essences. Le mélèze et le tilleul devront être séparés.
- Les tiges doivent être ébranchées sur toute la longueur. Toutes fourches excédant 10 cm à partir de la jonction seront refusées. Elles doivent être tronçonnées au ras de la tige principale. À partir de la jonction conserver la partie la plus droite avec l'axe du tronc.
- Aucune présence de racines n'est acceptée de plus de 10cm (classe de 10) à partir de l'axe principal du tronc.
- Les éclats de gros bout ne doivent pas dépasser 20% du diamètre de la découpe.
- Les tronçons doivent être le plus droits possible. Lorsque le tronçon ne peut être redressé par une coupe, les courbures et les coudes ne peuvent pas être plus grands que :
 - tronçon de 2,50 mètres : 12 cm
 - tronçon de 3,20 mètres : 20 cm